

Etude de Maître Bertrand MERLIN

Anne DUBOIS



Liste des pièces à fournir pour établir un Acte de Notoriété

Défunt

- 1) Acte Original du décès du défunt.
- 2) Copie du livret de famille du défunt jusqu'à la première page vierge incluse (si plusieurs livrets, les fournir également).
- 3) Copie des testaments ou donations entre époux.
- 4) Contrat de mariage et les modifications apportés au régime matrimonial.
- 5) La convention de PACS.
- 6) Le(s) jugement(s) de séparations de corps ou de divorce.

Héritier(s)

- 1) La fiche de renseignements (état civil) pour chaque héritier et le conjoint survivant.
Disponible notre site internet.
- 2) Copie Recto/Verso de la carte d'identité ou passeport pour chaque héritier.

22 rue du Maréchal Joffre, BP 81, 59530 LE QUESNOY

Tel. : 03.27.20.54.02. – Fax : 03.27.20.54.03. – www.merlin-notaire.com

(Près de la mairie)

Ouvert de 8 à 12 h et de 14 à 18 h sauf le vendredi 17 h et le
samedi matin sur rendez-vous pour le service immobilier